



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/44/406/Rev.1
29 septembre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-quatrième session
Point 101 de l'ordre du jour

**APPLICATION DU PROGRAMME D'ACTION MONDIAL CONCERNANT LES
PERSONNES HANDICAPEES ET DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR
LES PERSONNES HANDICAPEES**

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	1	3
II. RESUME	2 - 17	3
III. APERCU DES ACTIVITES RECENTES	18 - 80	6
A. Activités des Etats Membres	19 - 35	6
B. Renforcement des comités nationaux s'occupant des personnes handicapées	36 - 37	10
C. Activités des organismes des Nations Unies	38 - 49	10
D. Représentant spécial du Secrétaire général pour la promotion de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées	50 - 51	15
E. Campagne mondiale destinée à promouvoir la Décennie	52	15
F. Collaboration interorganisations	53	16
G. Activités des organisations intergouvernementales	54 - 55	16
H. Activités des organisations non gouvernementales ..	56 - 65	17

27P.

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. Renforcement des organisations de personnes handicapées	66	19
J. Diffusion de l'information	67 - 71	19
K. Accès aux réunions et à l'information de l'Organisation des Nations Unies	72 - 75	20
L. Système international d'information	76	21
M. Etude de faisabilité sur les différentes manières de marquer la fin de la Décennie	77	22
N. Possibilités d'emploi à l'Organisation des Nations Unies pour les personnes handicapées	78	22
O. Activités de coopération technique	79 - 80	22
IV. FONDS DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES POUR LA DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LES PERSONNES HANDICAPEES	81 - 92	23
A. Quelques expériences concernant l'exécution de projets	85 - 89	26
B. Cofinancement des projets	90	27
C. Gestion et état des ressources financières	91 - 92	27

/...

I. INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 43/98 du 8 décembre 1988, l'Assemblée générale a, entre autres, prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur l'application de la résolution lors de sa quarante-quatrième session. Ultérieurement, le Secrétaire général a, dans une note verbale, demandé aux Etats Membres de lui communiquer des renseignements avant le 31 mai 1989; à cette date, il avait reçu 22 réponses des pays suivants : Antigua-et-Barbuda, Botswana, Brésil, Canada, Chili, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, France, Ghana, Islande, Lesotho, Luxembourg, Norvège, Oman, Portugal, République fédérale d'Allemagne, République-Unie de Tanzanie, Singapour, Suède, Trinité-et-Tobago et Yougoslavie. Après l'établissement du présent rapport, 15 autres réponses ont été reçues des pays suivants : Afrique du Sud, Bahamas, Bahreïn, Bolivie, Chypre, Egypte, El Salvador, Finlande, Gabon, Jamahiriya arabe libyenne, Pakistan, Panama, Pologne, Rwanda et Tchécoslovaquie. Le présent rapport contient par ailleurs des renseignements concernant les Etats Membres et les organes du système des Nations Unies, dont disposait le Secrétariat durant la période considérée. En raison du caractère novateur de certaines des activités, la diffusion de ces renseignements est considérée d'une importance capitale pour la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées. Il est décevant, par conséquent, que les gouvernements aient été si peu nombreux à répondre à la note verbale.

II. RESUME

2. La Décennie (1983-1992) a été proclamée sans que des crédits aient été ouverts, en tant que cadre temporel initial pour l'application du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées. Les progrès accomplis depuis 1983 dans la réalisation des principaux objectifs du Programme (voir document A/37/351/Add.1 et Add.1/Corr.1, annexe), à savoir la prévention de l'invalidité, la réadaptation et l'égalité des chances, ont été lents et décevants à tous les niveaux. L'examen à mi-parcours effectué en 1987 a clairement montré que les progrès réalisés avaient été faibles partout dans le monde, et notamment dans les pays en développement où les personnes handicapées sont désavantagées à la fois sur les plans économique et social.

3. La Décennie, qui est déjà à sa septième année, n'a pas répondu aux attentes de la communauté internationale ni, ce qui est plus important, de celles des personnes handicapées elles-mêmes. Les résolutions adoptées tous les ans par les organes intergouvernementaux continuent d'être la principale manifestation de l'engagement politique des Etats Membres qui ont adopté le Programme d'action mondial et proclamé la Décennie. Toutefois, à moins que des efforts accrus soient déployés au niveau national, que des décisions soient prises, que des plans soient établis et que des ressources suffisantes soient allouées, la Décennie s'achèvera bientôt sans avoir atteint ses objectifs. Les gouvernements et les secteurs public et privé doivent conjuguer leurs efforts pour que des progrès soient accomplis dans l'application du Programme d'action mondial.

4. Comme il ressort de l'analyse effectuée dans le cadre de l'examen à mi-parcours, les activités prioritaires indiquées dans le rapport présenté par le Secrétaire général à l'Assemblée générale lors de sa quarante-troisième session

/...

(A/43/634 et Add.1) continuent d'être importantes pour le succès du Programme d'action mondial. Le présent rapport contient des renseignements sur les besoins prioritaires tels qu'ils sont perçus à ce stade de la Décennie : il est notamment nécessaire de mettre en place des mécanismes de coordination nationaux ou de renforcer ceux qui existent déjà, de formuler des politiques nationales pour la prévention de l'invalidité, la réadaptation et la réalisation de l'égalité des chances, d'élaborer et d'appliquer la législation appropriée, de produire localement des appareils orthopédiques et prothétiques, de promouvoir la réadaptation au sein de la communauté, d'établir des statistiques nationales, régionales et mondiales, d'intensifier les activités d'information, de développer la coopération régionale et internationale aux fins de la formation du personnel chargé des questions liées à l'invalidité, de renforcer la collaboration interorganisations dans l'exécution des activités prioritaires de la Décennie, d'accroître le rôle des organisations non gouvernementales, notamment les organisations de personnes handicapées, de développer la coopération entre organisations non gouvernementales et entre celles-ci et le système des Nations Unies, de promouvoir le rôle que joue l'Office des Nations Unies à Vienne en tant que centre d'échange d'informations, d'améliorer les possibilités d'accès des personnes handicapées aux bâtiments, aux réunions et aux moyens d'information du système des Nations Unies, de développer les services en braille, d'augmenter les ressources de la coopération technique, de réviser la Classification internationale des handicaps : déficiences, incapacités et désavantages, d'appliquer le Protocole de Nairobi à l'Accord de Florence relatif à la circulation internationale en franchise du matériel destiné à faciliter la vie quotidienne des personnes handicapées.

5. Des efforts sont actuellement faits pour réactiver et renforcer les comités nationaux pour les questions intéressant les personnes handicapées ou d'autres organes de coordination similaires. A cet effet, le Secrétaire général a lancé en mai 1989 un appel à tous les Etats Membres; des réponses positives parviennent actuellement au Secrétariat.

6. Le Secrétariat est en train d'établir des principes directeurs devant régir la création et le fonctionnement des organisations de personnes handicapées. En outre, pour amener les organisations non gouvernementales à jouer un rôle plus actif, il favorisera une coopération accrue entre elles et les comités nationaux par des échanges d'informations. A cet effet, il élabore actuellement un descriptif de projet qui contiendra des propositions touchant les programmes de formation que les organisations non gouvernementales pourraient prendre en compte dans le cadre de la formation qu'ils dispensent à leur personnel hors siège. Cet effort sera complété par la publication d'un bulletin contenant des articles provenant d'organisations non gouvernementales et destinés à des organisations non gouvernementales, notamment celles qui opèrent dans des pays en développement, et l'établissement et la mise à jour d'un répertoire d'organisations non gouvernementales et d'organes de liaison.

7. Les principes directeurs et manuels sur l'invalidité établis pour l'Année internationale des personnes handicapées (1981) et la Décennie devraient être plus largement utilisés par les Etats Membres et les organisations. Ils contiennent des propositions concrètes visant à faciliter l'application effective du Programme d'action mondial.

8. Le Secrétariat peut actuellement reproduire quelques documents anglais en braille. Il est envisagé d'étendre ce service aux autres langues officielles de l'Organisation des Nations Unies, notamment en transmettant électroniquement des textes aux organisations dotées de moyens de reproduction en braille, le but étant de permettre à leurs membres d'obtenir les publications des organismes des Nations Unies dont ils ont besoin. De même, le Secrétariat est en train d'élaborer à l'intention d'éventuels donateurs un projet portant sur le renforcement des services d'information en braille. Les Etats Membres et les organisations sont invités à appuyer les efforts déployés à cet effet.

9. Des mesures préliminaires ont été prises pour faciliter aux personnes handicapées l'accès aux bâtiments de l'Organisation des Nations Unies. A cet égard, les Services des bâtiments à New York, Vienne et Genève ont récemment identifié un certain nombre de besoins; ils ont notamment jugé nécessaire : a) d'effectuer une enquête exhaustive sur la situation actuelle dans chacune de ces villes sièges; b) de recruter des consultants qui auront pour tâche d'élaborer un programme réalisable en vue de procéder aux transformations nécessaires; et c) de trouver des sources de financement. Il convient de répondre à ces besoins et d'ouvrir les crédits requis à cette fin.

10. L'initiative qu'a prise le Secrétariat d'élaborer un projet pilote de base de données informatisée pour améliorer l'échange d'informations doit être appuyée par les Etats Membres.

11. L'étude de faisabilité sur les incidences techniques, financières et administratives des différentes manières de marquer la fin de la Décennie en 1992, demandée par l'Assemblée générale dans sa résolution 43/98, doit être présentée à celle-ci à sa quarante-cinquième session. Les Etats Membres seront invités à communiquer au Secrétaire général d'ici le 28 février 1990 leurs observations préliminaires pour qu'elles soient consignées dans un document de base qui sera examiné à la réunion d'experts prévue à Helsinki en mai 1990.

12. Les organismes des Nations Unies continuent, à titre individuel et dans le cadre de la collaboration interorganisations, de promouvoir les objectifs du Programme d'action mondial par le biais de diverses activités et projets de coopération technique. Les participants à la réunion annuelle interorganisations sur la Décennie continueront de définir une stratégie commune pour les questions techniques et de fond afin de coordonner et d'harmoniser les activités et d'assurer l'utilisation optimale des ressources disponibles.

13. Le plan visant à assurer aux personnes handicapées de meilleures possibilités d'emploi à l'Organisation des Nations Unies, récemment approuvé par le Secrétaire général, a été diffusé par le Bureau de la gestion des ressources humaines pour qu'il soit effectivement appliqué. Il faut espérer que ce plan, qui sera examiné à la septième réunion interorganisations sur la Décennie en décembre 1989, servira de base à une action à l'échelle de tout le système.

14. La révision de la Classification internationale des handicaps : déficiences, incapacités et désavantages nécessite une coopération internationale. Les Etats Membres et organisations intéressées devraient être encouragés à participer à cette tâche.

/...

15. Les contributions versées au Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées continuent d'être insuffisantes. Cette tendance, qui traduit un manque d'enthousiasme et d'intérêt de plus en plus marqué, doit être renversée si l'on veut que le Fonds contribue plus efficacement à l'application du Programme d'action mondial. Le Secrétaire général invite les gouvernements à étudier de nouveau, avant la Conférence d'annonces de contributions de 1989, la possibilité d'accroître leurs contributions au Fonds, qui remplit une fonction capitale dans la promotion des projets en faveur des personnes handicapées.

16. Depuis la nomination du Représentant spécial du Secrétaire général pour la promotion de la Décennie, un certain nombre d'activités de promotion et de mobilisation de fonds ont été préparées ou lancées à différents niveaux. Le Représentant spécial élabore actuellement une stratégie de sensibilisation et de promotion pour le reste de la Décennie.

17. En collaboration avec les organisations internationales qui jouent un rôle important dans le domaine de l'incapacité, le Secrétaire général a poursuivi ses efforts pour lancer une campagne mondiale à caractère novateur et de grande portée afin de sensibiliser à nouveau l'opinion publique à tous les aspects de la Décennie et de réunir des fonds pour mettre en oeuvre le Programme d'action mondial, en particulier dans les pays en développement. Bien que la planification de la campagne ait considérablement progressé, les efforts assidus faits par toutes les parties intéressées pour obtenir le financement de base relativement modeste qu'exige son lancement n'ont pas encore porté leurs fruits. Eu égard à la résolution 43/98 de l'Assemblée générale, dans laquelle il est demandé aux Etats Membres de fournir leur assistance à cette campagne, le Secrétaire général souhaite lancer un appel à ces derniers pour qu'ils s'efforcent de fournir le financement initial requis, sous la forme de contributions extra-budgétaires..

III. APERCU DES ACTIVITES RECENTES

18. Lors de l'examen à mi-parcours de la Décennie, l'insuffisance des progrès accomplis dans l'application du Programme d'action mondial a suscité de vives préoccupations. Comme indiqué dans le rapport présenté par le Secrétaire général à l'Assemblée générale à sa quarante-troisième session (A/43/634 et Add.1), il reste beaucoup à faire pour motiver les gouvernements et les organisations. Il ressort des renseignements fournis ci-après que des activités et des programmes importants sont actuellement organisés et exécutés à tous les niveaux. Toutefois, l'application du Programme d'action mondial exige encore que l'on intensifie les activités de planification et augmente les ressources afin de témoigner ainsi de la volonté politique d'entreprendre une action en faveur des personnes handicapées.

A. Activités des Etats Membres

19. Les renseignements reçus des Etats Membres, qui ne constituent qu'un très petit échantillon ne pouvant être considéré comme représentatif, indiquent que les efforts portent essentiellement sur les activités suivantes : formulation de plans d'action nationaux, création d'organes de coordination nationaux et renforcement de ceux qui sont déjà en place, adoption de mesures législatives, lancement

/...

d'activités de recherche, promotion de l'intégration et de l'autonomie des personnes handicapées, renforcement des organisations de personnes handicapées, enseignement, formation de personnel, prévention, réadaptation, emploi des personnes handicapées, information, coopération technique et activités culturelles servant à la fois à sensibiliser le public aux objectifs de la Décennie et à associer les personnes handicapées à la vie culturelle.

20. La formulation de plans pour l'intégration des personnes handicapées dans la société constitue une activité importante dans de nombreux pays Membres (Antigua-et-Barbuda, Chine, Cuba, Inde, Norvège, Pakistan, Philippines, Portugal, Singapour, Suède, Trinité-et-Tobago et Tunisie). Douze pays (Antigua-et-Barbuda, Brésil, Chine, Chypre, Islande, Luxembourg, Philippines, Portugal, Singapour, Trinité-et-Tobago, Tunisie et Yougoslavie) ont signalé l'existence de comités ou organes centraux de coordination interministérielle faisant des recommandations intéressant les personnes handicapées. Dans quelques pays (Antigua-et-Barbuda, Botswana et Lesotho), un bureau gouvernemental ou ministère est responsable de l'essentiel des activités concernant les personnes handicapées.

21. Plusieurs pays (Antigua-et-Barbuda, Canada, Chine, Danemark, Chypre, Luxembourg, Oman, Pakistan, Philippines, Portugal, République fédérale d'Allemagne, Singapour, Suède, Trinité-et-Tobago, Tunisie et Yougoslavie) ont signalé l'adoption récente de lois ou d'amendements concernant notamment l'enseignement et la formation, l'emploi, la garantie des revenus, le logement, les transports, les personnes gravement handicapées, les allocations aux personnes handicapées et à leurs familles et les exonérations d'impôt ou incitations fiscales en faveur de ceux qui emploient des personnes handicapées. Le Swaziland a demandé au Secrétariat de l'aider à élaborer la législation dont il a besoin, et l'Oman est en train de réviser sa législation concernant les personnes handicapées.

22. Au Canada, au Danemark, en Islande, au Luxembourg, en Oman, en République fédérale d'Allemagne, à Singapour, en Suède et en Yougoslavie, une attention particulière est accordée aux efforts visant à permettre aux personnes handicapées de mener une vie autonome. Des activités concernant le logement, les transports, la mise en place de centres pour la prestation de services, l'amélioration des services communautaires et les foyers pour adultes handicapés ont été lancées.

23. L'application du Protocole de Nairobi à l'Accord de Florence relatif à la circulation internationale en franchise du matériel destiné à faciliter la vie quotidienne des personnes handicapées a été mentionnée par la Trinité-et-Tobago. D'autres pays (Botswana, Chine, Danemark, Inde et Tunisie) ont fait état de mesures visant à distribuer ou à importer des auxiliaires et des appareils spéciaux.

24. Des travaux de recherche et/ou des activités spéciales consacrées à la mise en place de systèmes de données statistiques sont réalisés au Botswana, au Canada, en Islande, en Inde, en Oman et à Singapour. Plusieurs pays mettent au point des auxiliaires techniques (Botswana, Danemark, Ghana et Inde). Cuba et le Danemark s'emploient activement à concevoir des techniques informatiques pour personnes handicapées. Des répertoires de services et d'institutions ont été établis par l'Islande, le Portugal et la Suède.

25. Presque tous les pays ont fait état d'activités destinées à promouvoir et à renforcer les organisations de personnes handicapées. Le Canada, le Chili, la Chine, Cuba, le Danemark, le Lesotho, la Norvège, l'Oman, le Portugal, Singapour, la Suède et la Trinité-et-Tobago ont indiqué qu'ils consultaient ces organisations et les associaient à la prise des décisions.

26. L'enseignement demeure un domaine prioritaire dans tous les pays qui ont fourni des renseignements. Cinq d'entre eux (Antigua-et-Barbuda, Chine, Cuba, Inde et Tunisie) ont récemment ouvert des écoles pour personnes souffrant de déficiences visuelles ou auditives ou d'un retard mental. Plusieurs pays (Canada, Danemark, Islande, République fédérale d'Allemagne et Suède) ont indiqué qu'ils s'efforçaient de maintenir un enseignement intégré.

27. Presque tous les pays ont des programmes d'enseignement spéciaux. Antigua-et-Barbuda, Cuba, Chypre, le Portugal et la Suède ont indiqué qu'une assistance était accordée à toutes les personnes souffrant d'un retard mental ou d'une déficience intellectuelle.

28. Au nombre des activités en faveur des personnes souffrant d'une déficience auditive, il convient de mentionner la création d'écoles spécialisées (Antigua-et-Barbuda et Chine), l'élaboration de programmes d'enseignement à l'intention des interprètes par signes (Danemark), l'adoption d'un langage par signes (Ghana) et la publication d'un dictionnaire du langage par signes (Portugal et Thaïlande). Parmi les mesures en faveur des personnes souffrant d'un retard mental, il y a lieu de signaler la création d'écoles et l'organisation de cours et/ou d'activités de formation (Antigua-et-Barbuda, Chili, Chypre, Ghana, Inde, Portugal et Suède), la mise en place d'ateliers protégés et de centres d'occupation (Islande et République fédérale d'Allemagne) ainsi que des services de réadaptation communautaires et des programmes d'intégration (Cuba, Ghana, Inde, Portugal et Suède). L'Oman a fait état de services et d'activités de formation pour les handicapés; la Présidente des Philippines a nommé un représentant pour les personnes et les femmes handicapées. A Cuba, une attention particulière est accordée aux problèmes des personnes âgées et handicapées.

29. Le Botswana, le Brésil, le Chili, la Chine, Cuba, l'Inde, le Lesotho, les Philippines, le Portugal, le Swaziland, la Trinité-et-Tobago et la Tunisie ont signalé le lancement de programmes de prévention destinés aux enfants et adultes. Le dépistage précoce a été considéré comme un élément clef dans la prévention des infirmités. Plusieurs pays (Botswana, Cuba et République fédérale d'Allemagne) ont mentionné des systèmes efficaces de dépistage et de traitement.

30. Plusieurs pays (Botswana, Cuba, Inde et Singapour) ont une approche communautaire de la réadaptation. Le développement des services communautaires en faveur des personnes handicapées et de leur famille est une préoccupation majeure dans la plupart des pays qui ont répondu au questionnaire (Botswana, Brésil, Chine, Cuba, Ghana, Inde, Lesotho, Luxembourg, Norvège, Pakistan, Philippines, Portugal, République fédérale d'Allemagne, Singapour, Swaziland, Suède, Trinité-et-Tobago, Tunisie et Yougoslavie). Le traitement et la réadaptation des personnes nouvellement handicapées recevaient une attention particulière au Portugal et à la Trinité-et-Tobago. De nouveaux centres de réadaptation et de formation professionnelle ont été créés à Antigua-et-Barbuda, en Chine, au Ghana, en Inde, au

Swaziland et à la Trinité-et-Tobago. La formation de personnel pour ces centres et pour les programmes est une préoccupation constante dans tous les pays. Deux pays ont indiqué qu'ils ne disposaient pas de moyens nationaux pour certains types de formation professionnelle (Antigua-et-Barbuda et Swaziland).

31. L'emploi des personnes handicapées est subordonné à la formation et aux possibilités de travail. La plupart des pays ont indiqué que ces questions constituaient pour eux des préoccupations majeures. Pour faciliter l'accès au marché du travail, un certain nombre de pays (Antigua-et-Barbuda, Botswana, Brésil, Chine, Chypre, Danemark, Ghana, Islande, Norvège, Oman, Pakistan, Philippines, République fédérale d'Allemagne, Singapour, Suède et Trinité-et-Tobago) ont dû, entre autres, prendre des mesures spéciales d'incitation en faveur des employeurs et fixer des contingents. La création d'ateliers protégés pour assurer un emploi aux personnes handicapées incapables de trouver du travail sur le marché libre est souvent mentionnée. Une plus grande attention est en outre accordée aux pensions, aux plans de sécurité sociale, aux subventions spéciales visant à encourager les personnes handicapées à s'établir à leur compte, à l'assistance aux personnes gravement handicapées et aux familles des personnes handicapées sans emploi.

32. Le Canada a signalé un projet de deux ans visant à relier les employeurs canadiens au Job Accommodation Network (Etats-Unis), service de consultation par téléphone doté d'une banque de données contenant des informations sur des milliers d'employeurs qui ont réussi à intégrer des travailleurs handicapés dans leur entreprise. Un pays (Trinité-et-Tobago) a fait savoir qu'il s'apprêtait à ratifier la Convention No 159 de l'Organisation internationale du Travail sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées (1983).

33. Sept pays (Botswana, Canada, Inde, Oman, Philippines, Tunisie et Yougoslavie) ont signalé qu'ils avaient lancé des campagnes de presse et d'information. Un pays (Lesotho) encourage les personnes handicapées à prendre la parole dans une émission radiophonique périodique. Un autre (Suède) a augmenté les subventions pour la publication de livres sonores et de textes en gros caractères, la production de vidéos pour les personnes souffrant de déficience auditive et la réalisation d'un projet expérimental de journaux sonores pour personnes souffrant de déficience visuelle. Un pays (Danemark) a récemment publié des informations sur les problèmes sexuels des personnes handicapées.

34. Un gouvernement (Norvège) est en train de réexaminer, en consultation avec des représentants d'organisations de personnes handicapées, l'assistance qu'il fournit au titre de la coopération technique. L'Agence danoise de développement international, qui fournit un appui à un institut pour la prévention, la réadaptation et le traitement des personnes handicapées au Kenya, financera un poste d'administrateur auxiliaire au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour la promotion de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées.

35. Un certain nombre de pays (Canada, Chine, Cuba, Inde, Oman, Singapour et Suède) soulignent combien il importe d'associer les personnes handicapées aux activités culturelles (arts et musique, etc.) et sportives aux plans national et international. Quatre pays (Botswana, Ghana, Oman et Portugal) ont décrit comment

ils se servaient des manifestations culturelles pour sensibiliser le public aux problèmes des personnes handicapées et en particulier à leurs besoins et potentialités.

B. Renforcement des comités nationaux s'occupant des personnes handicapées

36. Les comités nationaux pour les questions intéressant les personnes handicapées et autres organes de coordination similaires continuent de jouer un rôle capital dans l'application du Programme d'action mondial. Conformément aux recommandations de la sixième réunion interorganisations consacrée à la Décennie, tenue en 1988, le Secrétaire général a lancé un appel aux Etats Membres en mai 1989 pour qu'ils créent des comités de coordination pour les personnes handicapées et/ou renforcent ceux qui existent déjà, le but étant d'assurer une application effective du Programme d'action mondial.

37. En outre, le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires de l'Office des Nations Unies à Vienne a établi une étude sur la structure et le fonctionnement des comités nationaux pour les handicapés. Elle constituera le principal document de base de la réunion internationale sur les mécanismes nationaux pour les personnes handicapées dans les pays en développement, réunion qu'il est proposé de tenir en 1990. La réunion est convoquée conjointement par le Département de la coopération technique pour le développement du Secrétariat et l'Office des Nations Unies à Vienne.

C. Activités des organismes des Nations Unies

38. En tant qu'organe de liaison des organismes des Nations Unies dans le domaine de l'incapacité, le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires de l'Office des Nations Unies à Vienne a continué d'axer ses activités sur la promotion du Programme d'action mondial et la Décennie. Ses nombreuses activités demeurent les suivantes : établir des études, des manuels et des documents d'information pertinents et les diffuser auprès des comités nationaux, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales et de certaines institutions; encourager et suivre de près les efforts faits pour faciliter l'accès aux installations, aux réunions et aux informations dont disposent les Nations Unies; renforcer les mécanismes nationaux de coordination dans le domaine de l'incapacité; renforcer les organisations de personnes handicapées; coordonner la collaboration interinstitutions dans ce domaine; lancer un projet pilote destiné à développer le rôle du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires en tant que centre d'échange d'informations, en créant une base de données ayant trait à l'incapacité; promouvoir les possibilités d'emploi des personnes handicapées dans les organismes des Nations Unies; et collaborer avec les organisations non gouvernementales au projet de campagne mondiale d'information et de collecte de fonds. Le Centre continue de collaborer avec les organismes et institutions des Nations Unies, en particulier avec le Département de la coopération technique pour le développement et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et, à cette fin, convoque des réunions d'experts et des conférences dans le cadre de la Décennie. Le Centre réunira également un groupe d'experts à Helsinki, en mai 1990, à titre de contribution à l'étude de

faisabilité sur les différentes manières de marquer la fin de la Décennie en 1992, étude qui sera soumise à l'Assemblée générale à sa quarante-cinquième session. Il est fait référence à ces activités dans d'autres paragraphes du présent rapport.

39. Le Bureau de statistique du Secrétariat de l'ONU a indiqué qu'au cours de ses quatre premiers mois, la base de données statistiques sur les incapacités comptait une cinquantaine de gouvernements, bureaux et établissements de recherche comme utilisateurs enregistrés. Le Bureau publiera vers la fin de 1989 un rapport relatif aux statistiques sur les incapacités qui fera le point des données disponibles au niveau national et présentera des données sur 12 grands thèmes. Le Bureau a intensifié sa coopération avec les commissions régionales lors de l'établissement et de la diffusion de statistiques sur les incapacités et de la formulation de concepts, méthodes et activités de coopération technique. Il a fourni un appui au Département de la coopération technique pour le développement pour l'organisation d'un atelier sur les méthodes de recensement et d'enquête en vue de l'étude sur les handicaps à Malte, en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et la Commission économique pour l'Europe (CEE). Le Bureau collabore également avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) à l'établissement de statistiques sur les incapacités en participant aux travaux de l'Equipe spéciale interorganisations sur l'incapacité mise en place par la CESAO ainsi qu'à un projet mis en oeuvre en 1989 et visant à fournir des services consultatifs techniques aux pays d'Asie occidentale en vue de l'établissement de statistiques concernant les personnes handicapées.

40. Le Département de la coopération technique pour le développement exécute actuellement, en collaboration avec l'Office des Nations Unies à Vienne, des projets financés par le Programme des Nations Unies pour le développement à Djibouti, en Guinée, au Koweït, en Mauritanie et en Somalie ainsi qu'un projet régional mis en route en octobre 1988 et visant à fournir des services consultatifs techniques aux pays du Golfe en vue de l'établissement de statistiques concernant les personnes handicapées. Le Département a financé et organisé en août 1989, avec le concours de l'Office des Nations Unies à Vienne, une réunion internationale sur les ressources humaines dans le domaine de l'incapacité, qui s'est tenue à Tallinn. Cette réunion a adopté les Directives de Tallinn relatives à la mise en valeur des ressources humaines dans le domaine de l'incapacité qui seront distribuées aux Etats Membres ainsi qu'aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales dont les activités ont trait à ce domaine.

41. Outre les conseils qu'elle fournit aux gouvernements sur l'insertion des personnes handicapées, la CESAO a établi des études et publications techniques, dont : a) un répertoire des institutions spécialisées, des connaissances techniques, des projets et des publications; b) une étude des tendances et indicateurs sociaux qui met particulièrement l'accent sur les personnes handicapées; c) une base de données statistiques; d) une étude sur les femmes et l'incapacité; e) une étude sur l'adaptation de l'environnement physique et social aux besoins des personnes handicapées; f) une étude sur l'adaptation et le transfert des techniques nouvelles conçues pour les personnes handicapées. Le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires et la CESAO ont élaboré un plan général pour l'exécution du Programme d'action mondial en Asie

occidentale. La CESAO organisera une conférence sur les capacités et les besoins des personnes handicapées dans la région de l'Asie occidentale à Amman, du 20 au 28 novembre 1989.

42. Les programmes de travail biennaux tant actuels que futurs de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) prévoient la promotion de la réadaptation des personnes handicapées et de l'égalisation des chances grâce à l'assistance technique, à la formation du personnel national et des personnes handicapées et au renforcement de la coopération et de la collaboration interorganisations au niveau régional. Parmi les activités menées récemment par la CESAP on peut citer : a) des missions techniques de services consultatifs; b) le parrainage d'ateliers nationaux de formation; c) les réunions de l'Equipe spéciale interorganisations de la CESAP sur les questions liées à l'incapacité; d) une étude sur la planification et l'élaboration de programmes communautaires de réadaptation; e) un atelier sur l'égalisation des chances; f) la publication de deux manuels, l'un traitant du financement et des ressources nécessaires en matière de formation en Asie et dans le Pacifique et l'autre de la sensibilisation effective des populations.

43. La stratégie du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) en ce qui concerne l'incapacité chez l'enfant continue d'être axée sur trois éléments principaux, à savoir, une prévention plus efficace des infirmités chez l'enfant, le dépistage et l'intervention à un stade précoce, et la participation de la famille et de la communauté qui doivent être les principaux prestataires de services aux enfants handicapés. Des projets sur la lutte contre les affections liées aux carences en iode ont été exécutés en Afghanistan, au Bangladesh, en Birmanie, en Ethiopie, en Inde, au Népal, au Pakistan, en République centrafricaine et au Viet Nam. En 1988-1989, l'UNICEF a appuyé des projets de prévention et de lutte contre la cécité au Bangladesh, au Bhoutan, au Burkina Faso, en Colombie, en Ethiopie, en Mauritanie et au Viet Nam. Des projets de réadaptation communautaires sont en cours au Belize, au Brésil, en Chine, au Costa Rica, au Guatemala, au Honduras, en Inde, au Kampuchea, au Kenya, au Maroc, au Nicaragua, en Oman, au Viet Nam, en République arabe du Yémen et dans d'autres régions. Au rang des autres activités de l'UNICEF, figurent une meilleure éducation des mères et des familles en matière de prévention, de dépistage précoce et de réadaptation, des études sur l'incidence et la fréquence de l'incapacité chez l'enfant dans différents pays, la mise au point de matériel de formation, et la formation des parents et des agents des services de santé primaires. L'UNICEF continue de mettre l'accent sur l'intégration des aspects portant sur l'incapacité aux autres projets qui bénéficient de son assistance.

44. C'est toujours en Jordanie qu'est exécuté l'essentiel des activités de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) en faveur des personnes handicapées. Toutefois, des activités semblables sont prévues dans les quatre autres zones d'opération de l'Office. Il y a un besoin urgent de services de réadaptation des handicapés physiques, notamment dans la Rive occidentale et la bande de Gaza. A l'heure actuelle, l'UNRWA administre quatre centres communautaires et un cinquième sera ouvert à la fin de 1989. Ces centres ont pour objectifs de coordonner les services éducatifs, sanitaires et sociaux en faveur des personnes handicapées, de fournir un soutien social à leurs familles et de dispenser une formation aux réfugiés

/...

handicapés ainsi que de promouvoir des petites entreprises rentables employant partiellement ou entièrement des personnes handicapées et de sensibiliser davantage la communauté aux besoins et aux potentialités des personnes handicapées. L'Office travaille en coopération avec des institutions locales, et ses programmes bénéficient de l'appui d'organisations locales et étrangères. Pour pouvoir, un jour, toucher les 62 camps de réfugiés palestiniens situés dans sa zone d'opération, l'UNRWA nécessitera l'assistance des communautés locales ainsi que celle d'associations bénévoles nationales et internationales et leurs compétences techniques.

45. Le programme de coopération technique de l'Organisation internationale du Travail en matière de réadaptation professionnelle s'est considérablement développé au cours de la Décennie, l'aide directe aux Etats Membres étant passée de 1 million de dollars des Etats-Unis en 1981 à plus de 5 millions de dollars en 1988. L'OIT s'efforce de plus en plus de relier ses activités à celles des autres institutions internationales et régionales, avec lesquelles elle collabore pour l'exécution de travaux de recherche, de projets et l'organisation de conférences. Ces dernières années, l'OIT a apporté une aide sans cesse croissante aux réfugiés handicapés. Elle est, par exemple, membre du Comité d'assistance aux handicapés afghans dans le cadre de l'Opération Salam. Parmi les autres sous-groupes auxquels l'OIT accorde une plus grande attention figurent les toxicomanes et les alcooliques, les femmes handicapées et les malades mentaux. Des études et des séminaires à l'intention des femmes handicapées ont été organisés à l'échelon régional. A la demande du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires, l'OIT coordonne la mise à jour et la réimpression du coffret pédagogique sur la femme et l'incapacité, élaboré conjointement par le Comité commun de l'information des Nations Unies et des organisations non gouvernementales. Les recherches menées par l'OIT dans les domaines de la formation et de l'emploi des personnes handicapées ont eu pour résultat une publication sur le travail indépendant. En collaboration avec Rehabilitation International, un projet de recherche en deux phases sur l'impact des nouvelles technologies sur l'emploi des travailleurs handicapés est en cours d'exécution. Le service de réadaptation professionnelle de l'OIT publie un bulletin interne intitulé Inside Rehab, qui présente une liste à jour des projets de l'OIT dans le domaine de la réadaptation professionnelle.

46. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) concentre ses efforts essentiellement sur la prévention des incapacités en milieu rural. Aussi, la plupart de ses divisions techniques participent-elles à des programmes et projets visant à enseigner et à appliquer les mesures de sécurité et de prévention. La FAO mène des activités de prévention des maladies transmises par vecteur lors de l'exécution de projets agricoles et d'irrigation. Elle participe aussi à la lutte contre la pollution de l'eau par les activités agricoles, qui peut être à l'origine de certaines incapacités, voire de la mortalité, et est en train d'élaborer des directives à cet égard. La FAO exécute deux projets en faveur des personnes handicapées des zones rurales. Le premier vise à assurer la participation d'enfants handicapés à un projet dans le domaine de la pêche au Lesotho, et le second cherche à promouvoir la réadaptation et l'insertion des personnes handicapées en milieu rural en Tunisie. Par ailleurs, un plan visant à inclure les enfants handicapés dans les programmes d'alimentation scolaire du Programme alimentaire mondial (PAM) est en cours d'élaboration.

/...

47. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) met l'accent sur la production de matériel éducatif, l'organisation de séminaires et ateliers et l'appui aux projets. Outre les directives qu'elle continue de fournir en matière d'enseignement spécialisé, l'Unesco produira deux nouvelles publications, la première ayant trait aux programmes d'enseignement des langues à l'intention des enfants sourds, et la seconde présentant une série de propositions pratiques concernant l'enseignement dispensé aux enfants ayant des besoins particuliers dans les établissements scolaires. Parmi les séminaires organisés et les activités entreprises par l'Unesco en 1989, on compte : a) un atelier de formation sur l'éducation des sourds en Europe; b) quatre ateliers nationaux sur la planification et la gestion des systèmes d'enseignement spécialisé dans différentes régions; c) un atelier sous-régional à l'intention des organisations féminines de façon à les amener à entreprendre des activités liées à l'incapacité; d) un atelier à l'intention des formateurs d'enseignants sur les méthodes et techniques pédagogiques destinées aux élèves ayant des difficultés d'apprentissage dans les pays arabes; e) une bibliographie annotée des ouvrages en langue arabe sur l'enseignement spécialisé. Le projet de plan à moyen terme de l'Unesco pour la période 1990-1995 prévoit notamment une coopération avec les Etats Membres en vue de la formulation de plans nationaux dans le domaine de l'enseignement spécialisé, un plus vaste échange d'informations et des activités de formation pédagogique, afin de satisfaire les besoins des établissements ordinaires en matière d'enseignement spécialisé.

48. Le programme de réadaptation de l'Organisation mondiale de la santé jusqu'en 1995 vise à assurer qu'au moins la moitié des pays lancent des activités communautaires dans le domaine des soins de santé primaires et des autres services collectifs et que 25 % des pays en développement mettent en place des programmes de formation au niveau local de façon à toucher une population plus large. Le programme met au point des techniques de fabrication d'appareils orthopédiques. L'OMS a organisé en juin 1989, à Dakar, un séminaire interrégional sur la technologie orthopédique dans les pays en développement. L'utilisation de matériaux modernes pour fabriquer des appareils orthopédiques seulement à l'aide d'un four et d'outils simples permettra aux pays de créer des ateliers orthopédiques décentralisés à faible coût. Par ailleurs, l'OMS produit un manuel intitulé Training in the Community for People with Disabilities.

49. L'Initiative internationale de lutte contre les incapacités évitables de la Fondation IMPACT, coparrainée par le PNUD, l'OMS et l'UNICEF, continue de préconiser une approche communautaire pour l'élaboration de programmes d'action nationaux de prévention des incapacités. La Fondation IMPACT a exécuté des programmes en Inde, en Thaïlande, au Kenya, au Mali et à Malte, et a établi des premiers contacts avec l'Algérie, le Congo, la Côte d'Ivoire, les Philippines, la Zambie et le Zimbabwe. Les fondations nationales IMPACT existant actuellement au Royaume-Uni, en Inde et en Thaïlande fonctionnent comme des organisations non gouvernementales et font des collectes de fonds pour financer leurs propres activités. Au cours d'une récente réunion d'examen des politiques d'IMPACT, il a été convenu que la priorité serait accordée, au cours des cinq prochaines années, à la mise en place de programmes nationaux intégrés de prévention de l'incapacité dans au moins 20 pays et à la création d'autres fondations IMPACT sur le modèle de celles qui existent déjà.

D. Représentant spécial du Secrétaire général pour la promotion de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées

50. Le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour la promotion de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées continue de mener à bien ses travaux malgré les ressources limitées, tant financières qu'en personnel, dont il dispose. Au nombre de ses activités on peut citer les contacts pris avec environ 200 organisations de personnes handicapées ou en faveur de celles-ci et la tenue d'une réunion consultative avec les organisations non gouvernementales internationales, à Vienne, les 8 et 9 juin 1989. Comme suite à cette réunion et grâce à un financement du Gouvernement canadien qui a permis de s'assurer les services d'un expert en information nommé à la fin de mai 1989, un plan d'action est actuellement mis au point. Deux projets, l'un visant à élaborer un manuel pour la création d'organisations nationales de personnes handicapées, et l'autre à identifier des projets, les organisations non gouvernementales compétentes pour y participer et des sources de financement, ont été élaborés, et on attend la confirmation des engagements de la part des bailleurs de fonds. Le Danemark a confirmé qu'il prenait en charge le traitement de l'administrateur auxiliaire qui sera chargé de l'élaboration de projets. Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a financé des services de consultants d'une durée de trois mois afin d'identifier des projets éventuels dans des pays en développement. Grâce à un don du Gouvernement norvégien, un consultant a réalisé un avant-projet de mise au point d'un manuel destiné à faciliter l'établissement d'organisations locales et nationales non gouvernementales et à renforcer celles qui existent déjà.

51. Le Représentant spécial a encouragé la coordination des activités de façon à éviter les doubles emplois. Sur son initiative, le Centre du commerce international déterminera la faisabilité d'un accroissement des échanges entre les pays en développement en vue de produire, dans le cadre d'un projet pilote, des équipements et du matériel destinés aux personnes handicapées. Le Représentant spécial a entrepris une évaluation des besoins de réadaptation à la suite du tremblement de terre survenu en Arménie en 1988. En sa qualité de président du Comité d'assistance aux handicapés afghans, il a supervisé l'élaboration, en mai 1989, des directives et priorités concernant les programmes d'assistance économique et humanitaire des Nations Unies en faveur des handicapés afghans. Le Représentant spécial tient tous les mois des réunions d'information avec des groupes d'ambassadeurs. Comme suite à une proposition du Gouvernement italien, le Représentant spécial aide actuellement à organiser le premier d'une série de concerts qui auront lieu chaque année en différents lieux, afin de sensibiliser l'opinion publique aux besoins des personnes handicapées. Des consultations ont été engagées pour monter d'importantes opérations de collecte de fonds. Une stratégie de sensibilisation et de promotion a été lancée à la fin d'août 1989 et une brochure sera imprimée une fois qu'un appui financier aura été trouvé.

E. Campagne mondiale destinée à promouvoir la Décennie

52. Dans sa résolution 43/98 du 8 décembre 1988, l'Assemblée générale a demandé aux Etats Membres, aux comités nationaux, aux organismes des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales de contribuer à une campagne mondiale d'information et de collecte de fonds visant à faire connaître la Décennie. Le Secrétaire général avait déjà lancé une telle campagne en 1987 et entre autres

/...

éléments novateurs, y avait associé le secteur privé, ainsi qu'il en a été rendu compte aux divers organismes intergouvernementaux, notamment dans le dernier rapport du Secrétaire général à la quarante-troisième session de l'Assemblée générale (A/43/634 et Add.1, par. 10). La campagne sera menée sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies avec la pleine participation des organisations non gouvernementales internationales clefs, en particulier l'Organisation mondiale des personnes handicapées, le Conseil international sur l'invalidité et la Fondation IMPACT du Royaume-Uni. Le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne, qui dirige également le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires, remplit les fonctions de coordonnateur des Nations Unies et, à ce titre, travaille en liaison étroite avec le groupe chargé de définir les orientations de la campagne. Le double but de celle-ci est de sensibiliser davantage l'opinion publique à la Décennie et aux questions connexes, et de recueillir des fonds pour des projets destinés aux personnes handicapées, en particulier dans les pays en développement. Si des progrès ont été accomplis dans la planification de la campagne, il est toutefois regrettable que, malgré les efforts soutenus que déploient l'Office des Nations Unies à Vienne et les organisations non gouvernementales intéressées, il n'ait pas été possible de réunir les fonds nécessaires à son lancement. Les fonds reçus à ce jour ont été fournis par le Fonds de contribution volontaire pour la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées, des organisations non gouvernementales internationales, le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et British Airways. Un document d'information décrivant le projet dans ses grandes lignes a été établi dans l'espoir de susciter un appui accru et une réponse plus positive que cela n'a été le cas jusqu'à présent.

F. Collaboration interorganisations

53. La sixième réunion interorganisations sur la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées s'est tenue à Vienne du 5 au 7 décembre 1988 (ACC/1988/PG/15). Les participants ont adopté un plan de travail pour les réunions interorganisations de la seconde moitié de la Décennie et ont eu un débat d'ordre technique sur la réadaptation communautaire. S'agissant de l'ordre du jour des réunions futures, huit questions de fond ont été retenues pour la période 1989-1992 : l'emploi et la sécurité sociale, l'établissement et l'utilisation des statistiques sur les personnes handicapées, les techniques, la prévention, l'éducation et la formation, l'accès aux services et l'autonomie, la législation et les droits de l'homme, et la révision des définitions et concepts. Les autres points proposés comprenaient notamment la deuxième phase du suivi et de l'évaluation de l'exécution du Programme d'action mondial et la formulation d'une stratégie pour l'an 2000 et au-delà. La septième réunion interorganisations se tiendra à Vienne du 6 au 8 décembre 1989.

G. Activités des organisations intergouvernementales

54. Le Conseil de l'Europe a poursuivi son programme d'harmonisation des politiques et législations nationales. Des lacunes ont déjà été décelées dans les instruments législatifs existants, notamment dans ceux traitant de la prévention, de la formation du personnel de réadaptation et des dispositions concernant les personnes âgées qui sont handicapées. Le Conseil participe également aux efforts

visant à la révision de la Classification internationale des handicaps : déficiences, incapacités et désavantages, en travaillant à l'élaboration d'une nomenclature, et de définitions communes.

55. Le Bureau d'action en faveur des personnes handicapées de la Communauté économique européenne a indiqué que grâce à HELIOS, le deuxième Programme d'action en faveur des personnes handicapées de la CEE, il continuait à promouvoir une politique européenne propre à faciliter la réadaptation et l'éducation ainsi que l'insertion socio-économique et l'autonomie des personnes handicapées. A cette fin, une attention particulière est accordée à l'emploi des personnes handicapées.

H. Activités des organisations non gouvernementales

56. Le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires intensifie sa collaboration avec les organisations non gouvernementales. Un administrateur supplémentaire, dont le poste sera financé par des fonds extra-budgétaires fournis par le Gouvernement suédois, a été récemment nommé pour assurer la liaison avec des organisations non gouvernementales et oeuvrer au renforcement des comités nationaux sur l'invalidité. La priorité sera accordée à la mise en place d'un réseau permettant des contacts et consultations réguliers et étroits entre le Centre et les ONG, le renforcement de celles-ci au niveau national et la promotion d'une coopération plus systématique entre elles.

57. Le seizième Congrès mondial de Rehabilitation International, tenu en septembre 1988, a mis l'accent sur la nécessité d'instaurer un dialogue entre les organisations internationales, les représentants des prestataires de services et les organisations de personnes handicapées. Les préparatifs du dix-septième congrès mondial prévu au Kenya en novembre 1992 sont en cours. Rehabilitation International publie régulièrement un bulletin intitulé International Rehabilitation Review, qui comporte désormais des informations concernant des activités menées au niveau mondial dans le cadre de la Décennie, fournies par le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires.

58. L'Organisation internationale des handicapés tiendra son troisième congrès mondial à Bogota, en novembre 1989, sur le thème "Egalité des chances : de la philosophie à l'action". L'Organisation élargit la portée de ses stratégies en matière de collecte de fonds et intensifie son rôle dirigeant aux niveaux local et national de façon à toucher les femmes handicapées et d'autres groupes cibles. Un de ses membres, l'Organisation internationale des femmes handicapées, créée à l'occasion de la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix, tenue à Nairobi en 1985, s'est fixé pour objectif de créer un réseau international sur les questions relatives aux femmes handicapées. Elle compte plus de 300 membres et publie un bulletin international.

59. La Ligue internationale des associations pour les personnes handicapées mentales a créé un comité spécial sur les organisations internationales. La Ligue se propose de créer une association européenne et d'organiser une conférence régionale pour les pays arabes au cours de la prochaine période biennale. Une deuxième conférence régionale européenne se tiendra en novembre 1989.

/...

60. L'Université Gallaudet de Washington est le seul établissement d'enseignement supérieur des lettres et sciences humaines accrédité dans le monde qui accueille surtout des étudiants sourds et offre des programmes individuels. Son Centre international sur la surdité a organisé, à Washington, en juillet 1989, le premier festival international et conférence sur le langage, la culture et l'histoire des sourds, intitulé "The Deaf Way". Cette manifestation a réuni plus de 2 000 personnes provenant de toutes les régions du monde. La Fédération mondiale des sourds travaille en étroite collaboration avec le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires et les institutions spécialisées des Nations Unies et assure la liaison entre les organismes associés nationaux et les organisations et personnes s'intéressant à la situation des sourds.

61. Les participants à l'Assemblée générale de l'Union mondiale des aveugles tenue en septembre 1988 ont réaffirmé leur appui aux programmes prévus pour le reste de la Décennie. L'Union envisage de produire un manuel en plusieurs langues ainsi que des versions en braille et sur audiocassettes concernant les principaux aspects du Programme d'action mondial à l'intention des organisations non gouvernementales et de l'Organisation des Nations Unies.

62. Le Réseau international sur la Classification internationale des handicaps : déficiences, incapacités et désavantages, créé par la Société canadienne pour la Classification internationale des handicaps : déficiences, incapacités et désavantages, procède à une révision de cette classification en collaboration avec des experts et utilisateurs.

63. Le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires est également en rapport avec d'autres organisations non gouvernementales nationales et régionales ayant des activités dans le domaine de l'incapacité. Parmi celles-ci figurent l'Union africaine des aveugles, l'Union nationale des handicapés physiques et mentaux de Mauritanie, qui envisage d'organiser un séminaire africain sur la formation des femmes handicapées à des postes de responsabilité initialement prévu pour août 1988, qui se tiendra à Nouakchott, la Fédération algérienne des sports pour handicapés et inadaptés, qui envisage de créer un centre sportif pour handicapés, l'Association des sourds de Guinée et l'Association des handicapés moteurs et amputés du Cameroun.

64. L'Association des sourds de Thaïlande élabore un dictionnaire du langage par signes en thaï de 1 000 pages. Ce projet bénéficie notamment de l'appui du Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées, de l'USAID, du Fonds de la Mission canadienne en Thaïlande, de Thai International Airways et de TISCLO, la plus grande société d'investissement et de placement thaïlandaise.

65. Le Fonds de la Fondation Liliane, créé aux Pays-Bas en 1980, fournit une aide individuelle aux enfants handicapés des pays en développement. Dans le cadre de ses activités de promotion et de collecte de fonds, la Fondation, qui est membre du Bureau international catholique de l'enfance, a produit, en collaboration avec la télévision néerlandaise, sept documentaires sur la situation des enfants handicapés au Burkina Faso, en Inde, au Kenya, à Madagascar, au Nigéria, aux Philippines et au Zaïre.

I. Renforcement des organisations de personnes handicapées

66. Depuis l'Année internationale des personnes handicapées, bon nombre d'organisations de personnes handicapées ont été créées et ont acquis une expérience considérable qu'elles sont désormais en mesure de communiquer. Un projet mondial visant à déterminer le type d'assistance dont ont besoin les nouvelles organisations est actuellement en cours d'exécution au Centre pour le développement social et les affaires humanitaires. Il s'agit d'élaborer des directives en vue de la création et du renforcement de telles organisations et du financement d'institutions et organisations qui fournissent une assistance.

J. Diffusion de l'information

67. La diffusion du Programme d'action mondial demeure une activité prioritaire pour le Centre. La version espagnole est en cours de révision en collaboration avec le Gouvernement espagnol afin de la faire correspondre à la terminologie usitée. Pour des raisons analogues, la version chinoise est actuellement révisée en collaboration avec la Fédération chinoise des personnes handicapées.

68. Un certain nombre de publications techniques établies par le Centre et publiées pendant et après l'Année internationale des personnes handicapées continuent de fournir des directives et des normes sur des questions importantes. Il s'agit notamment des publications suivantes : le Manuel portant sur l'égalisation des chances pour les personnes handicapées (ST/ESA/177), établi en vue d'aider les consultants et les conseillers auprès des gouvernements à mettre au point des programmes nationaux en faveur des handicapés; le document intitulé "Comment organiser des journées d'étude sur l'égalisation des chances pour les personnes handicapées", qui complète le Manuel; "Pour une architecture attentive : l'adaptation de l'environnement construit aux besoins des personnes handicapées", qui vise à faciliter la tâche des planificateurs, des architectes, des concepteurs et autres participants à des projets publics et privés de construction; L'invalidité : situation, stratégies et politiques (ST/ESA/176), qui traite des stratégies nationales et internationales visant à résoudre les problèmes de l'invalidité, et le Rapport sur l'analyse du questionnaire de suivi (CSDHA/DDP/GME/3), établi à partir des réponses reçues de plus de 80 gouvernements durant la première moitié de la Décennie, qui fournit des informations sur l'application du Programme d'action mondial.

69. Plusieurs publications élaborées par le Bureau de statistique du Secrétariat en collaboration avec le Centre sont également disponibles : Etablissement de concepts et méthodes statistiques pour l'observation des incapacités dans les enquêtes sur les ménages, rapport en deux parties qui se fonde sur certaines expériences acquises aux échelons national et international; Etablissement de statistiques des personnes handicapées : études de cas (ST/ESA/STAT/SER.Y/2), qui s'appuie sur les renseignements communiqués par un petit nombre de pays et analyse les statistiques et techniques d'enquête afin de les utiliser efficacement; et La base de données statistiques de l'Organisation des Nations Unies sur les incapacités au cours de la période 1975-1986 : manuel technique (ST/ESA/STAT/SER.Y/3), qui réunit les données statistiques disponibles issues de recensements et de sondages à l'intention des responsables politiques, des planificateurs de programmes et des chercheurs et donne des exemples d'utilisation potentielle.

...

70. Au nombre des autres publications disponibles auprès du Centre figurent le Rapport de la Réunion internationale d'experts de la législation en vue de l'égalisation des chances des personnes handicapées, qui porte sur trois thèmes : dispositions juridiques et sociales fondamentales pour l'égalisation des chances, le rôle des organisations non gouvernementales dans le processus législatif, et l'application de la législation; Les coopératives de personnes handicapées, publiée en vue de faire mieux connaître ces coopératives et leur rôle en matière de promotion de l'emploi et de réinsertion professionnelle; et Amélioration de l'information sur les handicapés, où figurent des directives à l'intention des médias.

71. Dans le cadre des activités d'information du Centre, le Bulletin des handicapés et la Circular Letter to National Disability Committees and Similar Co-ordinating Bodies (Circulaire à l'intention des comités nationaux relatifs à l'invalidité et d'organes de coordination analogues) continuent de jouer un rôle important. Le Bulletin, dont la présentation a été modifiée, offre des informations d'ordre général sur la prévention des incapacités, la réadaptation et l'égalisation des chances. Grâce à l'imprimante Thiel en braille dont l'American IMPACT Foundation a généreusement fait don à l'Organisation des Nations Unies au début de l'année 1989, un résumé du Bulletin et de la Circular Letter ont pu être transcrits en braille anglais. Des exemplaires peuvent être obtenus sur demande. Si il dispose des fonds nécessaires, le Centre a l'intention de développer cet important service d'information.

K. Accès aux réunions et à l'information de l'Organisation des Nations Unies

72. Sur la demande de l'Assemblée générale, une étude a été effectuée en 1981 par le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires, intitulée Access to United Nations Buildings, Documents and Information Facilities for Persons with Sensorial Disabilities (Accès aux bâtiments, documents et services d'information de l'Organisation des Nations Unies pour les personnes atteintes d'incapacités sensorielles). Le rapport en trois parties, concernant les personnes atteintes de troubles visuels, auditifs ou moteurs, a été établi par des experts qui sont eux-mêmes handicapés. L'enquête a porté sur les bâtiments de l'Organisation des Nations Unies à New York, Genève et Vienne. Dans chacune de ces villes sièges, les recommandations ont été en partie appliquées. Les informations récemment reçues par le Centre permettent d'évaluer de façon préliminaire les aménagements qui seront nécessaires pour que les locaux et réunions de l'Organisation des Nations Unies soient pleinement accessibles aux personnes handicapées.

73. A New York, la Division des bâtiments et des services commerciaux a passé en revue les travaux, d'un montant supérieur à 100 000 dollars, effectués entre 1981 et 1983 pour améliorer l'accessibilité des locaux ainsi que les quelques changements introduits ultérieurement. Il reste encore de nombreuses améliorations à apporter, notamment en ce qui concerne l'accès à la bibliothèque. La Division cherche principalement à éliminer tout ce qui peut entraver l'accès des locaux. Le fait de réaménager ces derniers, de revoir le mobilier et de mettre en place des installations telles que les informations soient disponibles à la fois sous forme

orale et écrite a bien entendu des incidences financières. S'il n'est pas possible à ce stade de donner une indication précise du coût que représentent tous les changements recommandés dans l'étude mentionnée au paragraphe qui précède, on estime toutefois que celui-ci se situe aux environs de 4 millions de dollars.

74. Le Service des bâtiments de Vienne estime que les aménagements nécessaires pour que le Centre international de Vienne soit accessible à tous pourront être facilement et rapidement effectués pour un coût d'environ 421 000 dollars. Il s'agira, entre autres, de niveler et de paver les trottoirs, de marquer les places de stationnement, d'installer des boutons électriques d'ouverture automatique de portes et des interphones à divers endroits, de construire une rampe d'accès à la tribune des salles de conférence, d'abaisser la hauteur des tables dans le restaurant self-service et d'installer davantage de toilettes destinées aux usagers en chaise roulante. Toutefois, les importantes transformations qu'il serait nécessaire d'apporter pour les personnes atteintes de troubles visuels ou auditifs entraîneraient des dépenses supplémentaires considérables.

75. Le Service des bâtiments de Genève a fait savoir que des transformations avaient été apportées à l'intention des handicapés moteurs dans l'annexe de l'Office des Nations Unies à Genève au Petit-Saconnex. Toutefois, les ressources budgétaires étant épuisées, il n'a pas été possible de faire les aménagements voulus pour les personnes atteintes de troubles auditifs ou visuels. Les Services des bâtiments de New York, Genève et Vienne ont toutefois estimé qu'il conviendrait qu'un consultant mène une nouvelle enquête sur les améliorations nécessaires dans chacun de ces bureaux et leurs incidences financières et qu'il faudrait obtenir des fonds à ce titre, étant donné que le financement de telles enquêtes ne pouvait pas être imputé sur les services communs.

L. Système international d'information

76. Au début de 1989, le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires a exécuté la première phase d'un projet pilote visant à développer son rôle de centre d'échange d'informations et de liaison au sein du système des Nations Unies pour les questions relatives à l'invalidité à l'échelon mondial. Le projet vise à créer une base de données qui fournirait également des renseignements sur d'autres centres d'information, les organisations internationales et les projets dans ce domaine. La première phase de ce projet a pu être menée à bien grâce au soutien généreux de la Fédération internationale de documentation et de l'Institut d'informatique et d'automatisation de l'Académie hongroise des sciences. Afin d'évaluer les ressources disponibles, des missions ont été effectuées auprès des bibliothèques du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), de l'OIT et de l'OMS (Genève), de l'Unesco (Paris) et de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) (Vienne). Ces missions ont également permis de déterminer la possibilité de créer un réseau d'information à l'échelle du système et de confier la collecte, le traitement et la diffusion de l'information à un bureau d'échange d'informations créé au sein du Centre qui serait l'axe central d'un tel réseau. Il a été suggéré de créer en premier lieu et à titre expérimental une base de données informatisée d'échanges d'informations utilisant les renseignements recueillis au cours de la première phase, ainsi que les renseignements supplémentaires communiqués par les

organisations. Après cette étape expérimentale, le projet pilote devrait s'inscrire dans le projet principal de base de données. Pour exploiter le potentiel de cette base de données préliminaire, il faudra au moins un administrateur et un secrétaire.

M. Etude de faisabilité sur les différentes manières de marquer la fin de la Décennie

77. Depuis l'examen à mi-parcours de la Décennie en 1987, la communauté internationale a indiqué qu'il convenait de marquer la fin de la Décennie en 1992, en procédant notamment à l'examen des progrès réalisés à l'échelon mondial au cours de la Décennie et en mettant au point une stratégie d'action jusqu'à l'an 2000 et au-delà. L'Assemblée générale, à sa quarante-troisième session, et le Conseil économique et social, à sa première session ordinaire de 1989, ont l'une et l'autre souligné l'importance d'une étude de faisabilité sur les différentes manières de marquer la fin de la Décennie. Un groupe d'experts examinera cette question lors d'une réunion qui se tiendra à Helsinki en mai 1990 sur l'invitation du Gouvernement finlandais. Comme suite à la demande de l'Assemblée générale dans sa résolution 43/98, le Secrétaire général présentera une étude de faisabilité à l'Assemblée lors de sa quarante-cinquième session.

N. Possibilités d'emploi à l'Organisation des Nations Unies pour les personnes handicapées

78. Le projet de plan en vue d'améliorer l'égalité des chances en matière d'emploi des personnes handicapées à l'Organisation des Nations Unies a été présenté à la treizième session du Comité de coordination entre l'Administration et le personnel, qui a eu lieu à New York du 27 février au 3 mars 1989. Le Comité a approuvé le projet de plan et en a recommandé l'application au plus tôt. Le Secrétaire général a accepté cette recommandation. Le Bureau de la gestion des ressources humaines du Secrétariat fait actuellement distribuer ce plan et en suivra l'application. Ce plan sera présenté à la septième réunion interorganisations sur la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées en décembre 1989.

O. Activités de coopération technique

79. Au cours de la période à l'examen, le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires, en collaboration avec le Département de la coopération technique pour le développement, a offert des services consultatifs de courte durée en Chine, en Guinée, en Mauritanie et en Somalie. En Chine, la mission a donné des conseils concernant les politiques et programmes à l'intention de certains groupes sociaux, notamment des personnes handicapées. Des missions ont été envoyées en Guinée et en Mauritanie en vue d'examiner les projets en cours relatifs à la création de centres nationaux destinés aux personnes handicapées. En Somalie, la mission a effectué le premier examen tripartite d'un projet en cours concernant la création d'un secrétariat technique pour le Conseil national de l'aide sociale. Sur la demande du Gouvernement swazi, une mission préparatoire a procédé à une étude préliminaire de la législation relative aux incapacités et a organisé des services techniques chargés d'y apporter les amendements voulus.

80. Dans son rôle d'organisme central pour l'application du Plan d'action mondial, le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires, en collaboration avec le Service d'appui à la coopération technique dans le domaine de l'invalidité de Ljubljana, a organisé deux ateliers sous-régionaux concernant les auxiliaires techniques : un à Moshi (République-Unie de Tanzanie), en juillet 1988, à l'intention d'experts d'Afrique orientale et australe; et l'autre à Conakry, en novembre 1988, à l'intention d'experts d'Afrique occidentale. Compte tenu de la situation économique de bon nombre de pays africains, l'atelier organisé en Tanzanie a recommandé que la fabrication en série d'appareils orthopédiques et prothétiques peu coûteux à l'aide de matériaux locaux soit encouragée, et que les pays africains ayant acquis le savoir-faire nécessaire à la fabrication de ces appareils transmettent leurs connaissances aux autres Etats membres de l'Organisation de l'unité africaine. Au cours de l'atelier organisé à Conakry, les participants ont examiné la nécessité d'une coopération interafricaine dans la mise au point d'auxiliaires techniques adaptés à l'environnement physique et socio-économique africain. L'Organisation des Nations Unies a été invitée à participer à la création d'une association africaine d'orthopédistes et de prothésistes que constituerait la base d'un réseau d'associations professionnelles.

IV. FONDS DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES POUR LA DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LES PERSONNES HANDICAPEES

81. Le Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées continue d'offrir des dons pour le lancement de projets novateurs pouvant jouer un rôle de catalyseur en faveur des personnes handicapées. Depuis son ouverture en 1980, ce fonds a octroyé des dons de plus de 2 millions de dollars pour la mise en route de 110 projets. On trouvera au tableau 1 la ventilation de ces dons par région. Au cours de la période à l'examen, le Fonds a reçu plus de 70 demandes de financement dont 25 seulement ont été approuvées, les fonds nécessaires à ce titre s'élevant à 353 651 dollars, soit en moyenne 14 000 dollars par projet.

Tableau 1
 Ventilation des dons par région

Région	<u>Nombre de projets approuvés</u>		<u>Montants alloués</u> (En dollars F.-U.)	
	Janvier 1980 à décembre 1987	Janvier 1988 à juin 1989	Janvier 1980 à décembre 1987	Janvier 1988 à juin 1989
Afrique	20	8	653 875	151 256
Asie et Pacifique	20	7	299 405	69 617
Europe	1	0	1 440	0
Amérique latine et Caraïbes	7	2	68 050	19 600
Asie occidentale	4	1	70 543	35 000
Projets interrégionaux et mondiaux	33	7	780 974	78 178
Total	85	25	1 874 287	353 651

82. Au cours de la période à l'examen, plus des trois quarts des ressources allouées l'ont été au titre de projets régionaux et nationaux. Le reste a permis de financer des projets portant sur des activités interrégionales et mondiales et visant en particulier à approfondir l'ensemble des connaissances en matière d'invalidité, condition préalable à la promotion de la coopération tout particulièrement entre pays en développement. Près des deux tiers des projets financés ont été exécutés en Afrique, en Asie et dans le Pacifique.

Tableau 2

Répartition des dons par domaine

Domaine d'activité	<u>Nombre de projets approuvés</u>		<u>Montants alloués (En dollars E.-U.)</u>	
	Janvier 1980 à décembre 1987	Janvier 1988 à juin 1989	Janvier 1980 à décembre 1987	Janvier 1988 à juin 1989
Activités de promotion	10	1	169 709	5 000
Appui à des organisations de handicapés ou à des organisations oeuvrant en leur faveur	16	2	398 692	7 500
Collecte de données et recherche appliquée	14	5	222 332	71 800
Formation	27	10	926 148	136 873
Echange d'informations techniques	16	6	137 306	73 478
Coopération technique en matière de politiques et de programmes dans le domaine de l'incapacité	2	1	20 100	59 000
Total	85	25	1 874 287	353 651

83. Le tableau 2 présente des données relatives à la ventilation des dons entre six principaux domaines d'activité. On se souviendra que dans le rapport du Secrétaire général à la quarante-troisième session de l'Assemblée générale (A/43/634 et Add.1), les activités du Fonds avaient été réparties entre six domaines. Après un examen et une analyse plus approfondis du fonctionnement du Fonds, on a modifié l'intitulé de la rubrique "Echange d'informations" qui est devenu "Echange d'informations techniques" afin de définir plus précisément l'objectif fondamental de ce domaine d'activité qui est de renforcer les connaissances techniques et la mise en commun des données d'expérience sur l'invalidité.

84. Les activités de formation sont les principales bénéficiaires de l'appui du Fonds (39 %), l'échange d'informations techniques venant au deuxième rang (21 %). Le reste des ressources a permis de financer la collecte de données et la recherche

appliquée (20 %), la coopération technique en matière de politiques et de programmes dans le domaine de l'incapacité (17 %), l'appui à des organisations de personnes handicapées ou à des organisations oeuvrant en leur faveur (2 %) et les activités de promotion (1 %).

A. Quelques expériences concernant l'exécution de projets

85. Conformément à son mandat, le Fonds a accordé une attention particulière au renforcement des capacités des pays en développement. Cette assistance a pris diverses formes, allant de l'appui à de grands projets de renforcement des institutions au financement d'initiatives à petite échelle. En Guinée, par exemple, le Fonds appuie un important projet de renforcement des institutions axé sur les divers aspects de l'intégration des sourds. De même, en Thaïlande, le Fonds collabore au renforcement des activités en faveur des handicapés dans le cadre d'un grand projet de secours et de réadaptation financé par le Gouvernement.

86. Un nouveau domaine d'activité se fait jour, à savoir l'exploitation du potentiel des personnes handicapées. En Somalie, le Fonds a financé un atelier d'ergothérapie en vue de la formation et de la mise en valeur des compétences des personnes souffrant de troubles mentaux dans diverses professions lucratives. Le Fonds a également continué de prêter son concours à la Fédération asiatique des personnes ayant subi une laryngectomie pour la formation d'orthophonistes originaires de pays en développement de l'Asie et du Pacifique, ainsi qu'au Fonds sportif international pour les personnes handicapées pour l'organisation d'ateliers de formation d'entraîneurs sportifs pour les handicapés. En Uruguay, le Fonds a collaboré à la publication d'ouvrages en braille espagnol, qui seront un important outil pédagogique pour les hispanophones frappés de cécité.

87. En outre, le Fonds a également financé la publication d'un ouvrage statistique, l'élaboration de directives concernant la création d'organisations de personnes handicapées et la participation de personnes originaires de pays moins avancés dans les centres d'échanges d'informations techniques. Chacun de ces projets est une activité unique en son genre et indispensable à l'application efficace du Programme d'action mondial.

88. Il ne s'agit là que de quelques exemples d'activités illustrant la façon dont le Fonds s'est acquitté de son mandat. En offrant des ressources complémentaires modestes mais d'une importance cruciale pour ces activités qui sont généralement négligées dans les grands projets de développement, le Fonds a contribué au renforcement des capacités des pays en développement. Il a également continué de contribuer à sensibiliser le public aux problèmes de l'invalidité, en offrant un appui financier et en mobilisant des ressources.

89. Il ressort des données disponibles que chaque dollar offert en capital de démarrage par le Fonds a permis de mobiliser six dollars supplémentaires auprès d'autres sources, soit un effet multiplicateur sextuple. Les 353 651 dollars offerts entre janvier 1988 et juin 1989 ont permis de mobiliser plus de deux millions de dollars en ressources supplémentaires, qui ne l'auraient pas été autrement.

B. Cofinancement des projets

90. La période à l'examen a également été marquée par la poursuite d'une étroite collaboration entre le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires et le Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies. Le don versé en 1988 au titre du cofinancement a marqué l'entrée en vigueur de l'accord de financement des projets entre ce programme et le Centre pour ce qui est de l'assistance aux personnes handicapées à Djibouti. La consultation pour l'examen des programmes, que ceux-ci ont tenue à Riyad en février 1989, a abouti à l'octroi par le Programme arabe du Golfe de dons de cofinancement destinés à huit projets supplémentaires relatifs à l'invalidité : l'agrandissement de l'Institut Al-Amal pour les enfants handicapés mentaux au Liban; la création d'un centre de réadaptation professionnelle au Soudan; la fabrication de prothèses pour les membres inférieurs dans les pays en développement; le suivi d'activités dans certains domaines précis de prévention des incapacités dans les pays en développement et la fourniture de conseils techniques en vue d'améliorer les statistiques relatives aux incapacités dans les pays du Golfe arabe; le renforcement de la capacité de la Fédération ouest-africaine des associations pour la promotion des personnes handicapées; la formation d'adolescents souffrant de troubles mentaux en Haïti; et l'appui au Centre de documentation pour les aveugles au Pakistan.

C. Gestion et état des ressources financières

91. La gestion du Fonds continue d'incomber au Directeur général du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires de l'Office des Nations Unies à Vienne qui a désigné le Comité du développement social pour les opérations du Fonds d'affectation spéciale, créé en 1987, organe responsable du fonctionnement efficace du Fonds. Ce comité évalue les propositions de projet et les recommande au Siège des Nations Unies pour l'approbation de leur financement. L'expérience montre que ces procédures sont très efficaces pour faciliter les transactions, l'affectation et l'évaluation des dons.

92. Le Fonds a continué de s'acquitter de son mandat en dépit des ressources financières limitées à sa disposition. Malheureusement, l'écart entre les fonds disponibles et les demandes de financement s'est creusé en raison de la baisse des contributions et de l'augmentation des demandes. En 1988, par exemple, le montant total des ressources demandées a été plusieurs fois supérieur au montant total des contributions versées au Fonds par 10 Etats (Autriche, Chine, France, Grèce, Italie, Japon, Luxembourg, République centrafricaine, Saint-Siège, Zaïre). Au cours de la conférence pour les annonces de contributions aux activités de développement de l'Organisation des Nations Unies en 1988, neuf gouvernements (Autriche, Bangladesh, Chine, Colombie, France, Grèce, Philippines, République centrafricaine, Saint-Siège) se sont engagés à verser un montant total de 91 000 dollars seulement, soit un montant bien inférieur au montant total des contributions annoncées par 11 pays l'année précédente, qui s'était élevé à 175 933 dollars. Les gouvernements sont invités instamment à considérer à nouveau, avant la Conférence pour les annonces de contributions de 1989, la possibilité d'accroître leurs contributions au Fonds qui joue un rôle capital dans la promotion de projets en faveur des personnes handicapées.
